



**Le tribunal sera exceptionnellement
fermé au public
l'après-midi du
mercredi 10 décembre 2025**

EN CAS D'URGENCE, merci de bien vouloir :

- 1) communiquer avec la juridiction via les outils d'échange dématérialisés :**
 - <https://www.telerecours.fr> pour les avocats et les grandes parties,
 - <https://citoyens.telerecours.fr> pour les particuliers.

ou

- 2) déposer vos plis dans la boîte aux lettres située à votre gauche (après les avoir horodatés).**